

שאלות ותשובות

Responsa du Rav Yits'hak Zilberstein Chlita

Question de la semaine « paracha Maseé »

Un mois avant son mariage, une fiancée s'adressa au Rav Zilberstein, lui faisant part de la situation suivante qu'elle venait de rencontrer.

Cette fiancée vivait chaque jour avec son vieux père veuf. Hors, voici qu'un matin, on annonça au vieil homme qu'il couvait dans son corps une très grave maladie, compromettant ainsi sa vie (Que D.. nous en préserve).

C'est alors que ce dernier demanda instamment à sa fille de repousser son mariage d'un an, lui expliquant que si elle le quittait pour sa nouvelle existence, personne dorénavant ne pourrait s'occuper de lui et subvenir à ses besoins quotidiens, étant d'autant plus maintenant victime d'une maladie très critique.

Question : Comment cette jeune femme doit elle se comporter ?

Réponse : Il semblerait qu'elle devrait repousser momentanément l'échéance de son mariage, n'ayant d'ailleurs même pas atteint l'âge de 20 ans. D'autre part, étant femme, elle n'a même pas la Mitzva de procréation, alors qu'elle reste à son stade actuelle (étant encore célibataire) astreinte totalement à la Mitzva de Kiboud Av Vaème (respect du père et de la mère). Il faut d'ailleurs noter que la raison pour laquelle une femme mariée est dispensée de la Mitzva de Kiboud Av Vaème est qu'elle demeure avant tout et en priorité sous l'égide de son mari.

Cependant, lorsque le Rav Zilberstein présenta la question à son beau frère le Rav Haïm Kanievsky, ce dernier déclara : « il est enseigné dans le traité Makot (P 11) que du fait que les meurtriers involontaires exilés dans les villes de refuge ne seront libérés qu'à la mort du Cohen Gadol (Voir Badmidbar : Chapitre 35, verset : 28), c'est pourquoi les mères des cohanim pourvoient à tout les besoins

(Nourritures, vêtements..) des tueurs involontaires afin que ces derniers ne prient pas pour la mort de leurs fils cohanim.

A partir de cela, on peut peut-être tracer le parallèle suivant pour notre cas. Si on repousse le mariage de ce 'Hatane, il y aurait peut être le risque que ce dernier ne prie (י"ן) dans son cœur pour la (« mort ») de son « futur » beau père (Achem Ichmore).

Et le Rav Zilberteïn de conclure : « N'ayant bien sûre pas pu exprimer au père de la fiancée les propos du Rav Kanievsky (pour les raisons qu'on comprend..), je m'efforçai de le convaincre de maintenir l'échéance prévue à l'origine, du mariage, argumentant que si jusqu'à ce jour seule sa fille avait priée pour le bien être de sa santé, dorénavant (après le mariage) son futur gendre également conjuguera sa Téfila à celle de son épouse, lui apportant (Si D... veut) ainsi certainement un prompt rétablissement. Convaincu et encouragé par ces paroles réconfortantes, le mariage fut donc bien maintenu à la date fixée au départ.